

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le vide-greniers, organisé par la Commune de Montévrain est ouvert aux particuliers à l'exclusion de la vente de produits alimentaires, qui ne reste autorisée que pour les associations communales et les foodtruck.

Cette manifestation se tiendra le **dimanche 19 mai 2024 de 8h00 à 18h00** sur l'Avenue de la Société des Nations dans sa partie comprise depuis le croisement avec l'avenue de l'Europe jusqu'à la rue de Rome, une partie des rues d'Oslo et de Copenhague.

Tous les exposants sont tenus de vendre des objets d'occasion.

Toute personne vendant des produits neufs, risque de se voir exclue du vide-greniers sur la base du non-respect du présent règlement.

Les exposants effectuant la vente des biens ou produits non conformes à la législation (vente d'animaux, CD et DVD gravés, produits inflammables, armes...) se verront soumis aux sanctions pénales prévues par les textes en vigueur et réprimés, si ces derniers venaient à faire l'objet d'un contrôle par les services de Police, Gendarmerie ou des Douanes.

Les objets mis en vente sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de vol ou de casse. L'exposant s'engage à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Article 1 : INSCRIPTIONS

- Aucune inscription ne sera prise le jour du vide-greniers, ni au-delà des dates prévues en l'article 2
- Les inscriptions pourront se faire uniquement en mairie annexe de Montévrain (6, rue de Copenhague), et à l'espace Matthieu Doucet (5 boulevard Charles de Gaulle). *Aucune inscription faite par courrier ou par mail ne sera prise en compte.*
- Vous avez la possibilité de choisir vos emplacements sur plan.
- La commune se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation en cas d'intempérie et ne procédera à aucun remboursement.
- L'inscription est définitive. Aucune somme versée ne sera remboursée.

Pièces originales à fournir :

- La demande d'inscription dûment complétée,
- Votre pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois pour les Montévrainois,
- Le règlement intérieur signé,
- Le paiement correspondant à la réservation (en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public).

Article 2 : DATES

Les inscriptions se dérouleront en mairie annexe (6 rue de Copenhague) **les mercredis 3, 10 avril et 15 mai de 10h à 12h et de 14h à 19h**, à l'espace Matthieu Doucet (5 boulevard Charles de Gaulle), **le samedi 20 avril de 9h à 12h**.

Article 3 : LES TARIFS

Les tarifs ont été fixés à 12 € les 2 mètres linéaires pour les particuliers résidants sur la commune, 15 € pour les extérieurs avec pour obligation de réserver un nombre pair.

Article 4 : INSTALLATION/STATIONNEMENT/RANGEMENT

- L'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. **Aucun déballage ne sera autorisé sur la voie publique avant l'heure prescrite (6h00)**. L'accueil des exposants débutera à 6h00. **Attention !** Vous ne pourrez vendre vos articles qu'à partir de 7h00.
- Il est interdit de modifier les emplacements, seul l'organisateur peut le faire. Le stand de l'exposant ne devra pas dépasser 2 m de profondeur.

Attention! Aucun véhicule ne pourra stationner ni circuler à l'intérieur du périmètre fixé par l'arrêté du Maire entre 8h00 et 18h00

- Les exposants sont tenus, une fois leur marchandise déchargée, de sortir leur véhicule du site et de le garer aux alentours. Il est rappelé que tous les exposants se doivent de respecter les bonnes règles de stationnement en vigueur (places handicapées, passage piéton...) sous peine d'être verbalisés.
- **Rien ne doit rester sur vos emplacements en fin de vide-greniers.** Les objets que vous ne souhaitez pas conserver pourront être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Toute personne ne respectant pas le règlement intérieur se verra refuser son inscription lors du prochain vide-greniers

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions

Fait à Montévrain, en double exemplaire, le
Signature :